

Union Monétaire Ouest Africaine

Comité de Stabilité Financière dans l'Union Monétaire Ouest Africaine
(CSF-UMOA)

Rapport d'activités du CSF-UMOA pour l'année 2011



Juillet 2012

S O M M A I R E

Message du Président du CSF-UMOA.....	3
Composition du CSF-UMOA au 31 décembre 2011.....	5
Liste des sigles et abréviations.....	6
Résumé.....	7
I. Environnement macrofinancier.....	9
1.1. Contexte international.....	9
1.2. Environnement interne.....	11
1.3. Surveillance des risques.....	12
II. Actions prioritaires engagées par le CSF-UMOA.....	13
2.1. Cartographie des risques du système financier.....	13
2.2. Indicateurs de surveillance macroprudentielle.....	14
2.3. Mécanismes de supervision des groupes financiers.....	14
2.4. Modalités de contrôle des activités et produits financiers non régulés.....	16
III. Perspectives pour l'année 2012.....	17
Conclusion.....	18
Annexe.....	19

MESSAGE DU PRESIDENT DU CSF-UMOA

Les crises de la fin des années 1990 et du début des années 2000 ont mis en relief l'importance de la stabilité financière pour la stabilité macroéconomique. Ces périodes de déséquilibres ont également montré que les banques centrales étaient les mieux outillées pour coordonner les actions de l'ensemble des régulateurs et superviseurs du système financier en vue d'apporter une réponse efficace aux différentes crises.

Forte de ces enseignements, la réforme institutionnelle de l'UMOA et de la BCEAO a assigné une nouvelle mission à la Banque Centrale, celle de la préservation de la stabilité financière.

Les réflexions menées par l'Institut d'émission, en concertation avec l'ensemble des régulateurs et superviseurs du système financier de l'UMOA, ont abouti à la nécessité de la mise en place d'un cadre de concertation, de coopération et de coordination, susceptible de contribuer à une plus grande efficacité de la surveillance prudentielle dans l'Union.

Ce cadre devait permettre de compléter l'approche microprudentielle de surveillance et de réglementation du secteur financier par une approche macroprudentielle. Cette volonté s'est concrétisée par la création, en mai 2010, du Comité de Stabilité Financière dans l'UMOA (CSF-UMOA), regroupant l'ensemble des organes et institutions de régulation et de supervision du système financier de notre Union. C'est le lieu de féliciter les Hautes Autorités de l'Union pour la clairvoyance dont elles ont fait preuve en mettant en place ce Comité, indispensable pour appréhender les facteurs susceptibles de fragiliser la stabilité financière dans la zone.

En 2011, les activités du CSF-UMOA se sont déroulées dans un environnement marqué au plan interne, par la crise post-électorale en Côte d'Ivoire et, à l'échelle internationale, par des tensions résultant notamment de l'effritement de la confiance des investisseurs à l'égard de la soutenabilité des dettes souveraines, en particulier dans la zone euro. Dans ce contexte, le Comité de Stabilité Financière dans l'UMOA a axé ses réflexions sur les modalités d'une prise en charge efficace des problèmes de nature macroprudentielle que ces événements étaient susceptibles d'induire pour l'Union. Les défis à relever dans ce cadre s'avèrent nombreux et requièrent de la part du Comité, l'adoption de dispositions particulières.

Parmi ces défis figure le développement d'outils spécifiques de surveillance macroprudentielle pour notre Union. A cet égard, l'élaboration d'une cartographie des risques à caractère systémique a été érigée au rang de priorité pour la conduite efficace des missions du Comité. Il a également été retenu un certain nombre d'indicateurs macroprudentiels qui sont de nature à contribuer à la détection et au suivi des risques systémiques.

Dans son rôle d'organe de coopération, le Comité s'attèlera à dégager des orientations susceptibles de guider les organes et institutions communautaires en charge de la surveillance du secteur financier ainsi que les Autorités nationales, dans la mise en œuvre des politiques permettant de renforcer la résilience de notre système financier aux chocs d'origine interne et externe. A cet égard, le CSF-UMOA veillera à adopter des positions claires et à émettre des signaux forts à l'endroit des populations et des décideurs, soulignant notamment la surveillance rapprochée qu'il exerce sur l'évolution des risques qui pèsent sur la stabilité financière.

Je n'ai aucun doute que l'engagement permanent et sans cesse renouvelé de l'ensemble des Chefs des organes et institutions membres du Comité contribuera à la pleine réalisation de ses missions.

Tiémoko Meyliet KONE,

Gouverneur de la BCEAO

COMPOSITION DU CSF-UMOA AU 31 DECEMBRE 2011

Président : M. Tiémoko Meyliet KONE, Gouverneur de la BCEAO

Représentants des organes et institutions de régulation et de supervision

- M. Tiémoko Meyliet KONE, Président de la Commission Bancaire de l'UMOA
- M. Léné SEBGO, Président du Conseil Régional de l'Epargne Publique et des Marchés Financiers (CREPMF)
- M. Demba Samba DIALLO, Président de la Commission Régionale de Contrôle des Assurances (CRCA) – Conférence Interafricaine des Marchés d'Assurances (CIMA)
- M. Karim BAMBA, Président de la Commission de Surveillance de la Conférence Interafricaine de la Prévoyance Sociale (CIPRES)

Représentants des Etats membres de l'Union

- M^{me} Viviane HOUENOU-KANEHO, Directrice des Affaires Monétaires et Financières, Ministère de l'Economie et des Finances de la République du Bénin
- M. Naby Abraham OUATTARA, Agent Comptable Central du Trésor, Ministère de l'Economie et des Finances du Burkina Faso
- M. Kablan YAO-SAHI, Conseiller Spécial du Ministre de l'Economie et des Finances de Côte d'Ivoire
- M. Floriberto De CARVALHO, ancien Adjoint au Directeur National de la BCEAO pour la Guinée-Bissau
- M. Dionké DIARRA, Directeur de projet, Ministère de l'Economie et des Finances de la République du Mali
- M. Saïdou SIDIBE, Conseiller du Ministre de l'Economie et des Finances du Niger
- M. Aliou FAYE, Directeur du Centre d'Etudes de Politiques pour le Développement (CEPOD), Sénégal
- M^{me} Baya LITAABA-KASSOU DOLAAMA, Chef du Bureau Contrôle sur pièces et sur place de la Cellule d'Appui et de Suivi des Systèmes Financiers Décentralisés, Ministère de l'Economie et des Finances du Togo

LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS

BCEAO	:	Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest
BRVM	:	Bourse Régionale des Valeurs Mobilières
CIMA	:	Conférence Interafricaine des Marchés d'Assurances
CIPRES	:	Conférence Interafricaine de la Prévoyance Sociale
CREPMF	:	Conseil Régional de l'Epargne Publique et des Marchés Financiers
CSF-UMOA	:	Comité de Stabilité Financière dans l'UMOA
DC/BR	:	Dépositaire Central/Banque de Règlement
IAS/IFRS	:	International Accounting Standards/International Financial Reporting Standards
STAR-UEMOA	:	Système de Transfert Automatisé et de Règlement dans l'UEMOA
UEMOA	:	Union Economique et Monétaire Ouest Africaine
UMOA	:	Union Monétaire Ouest Africaine

RESUME

Au cours de l'année 2011, le Comité de Stabilité Financière dans l'UMOA a tenu deux sessions en juin et décembre 2011.

Au cours de leurs travaux, les membres du Comité ont examiné l'évolution de la situation macrofinancière prévalant tant à l'échelle internationale qu'au niveau interne. A cet égard, ils ont relevé une dégradation de la situation de l'économie mondiale en 2011. La crise de la dette souveraine dans plusieurs pays développés, notamment de la zone euro, a connu de nouveaux développements, entraînant une volatilité accrue sur les marchés financiers et des incertitudes sur la croissance économique à l'échelle mondiale. Le CSF-UMOA s'est félicité des initiatives concertées prises par les Etats et les banques centrales des pays concernés en vue d'atténuer les tensions sur les marchés financiers et de limiter leurs effets sur l'offre de crédit aux ménages et aux entreprises.

Au niveau de l'Union, les impacts négatifs anticipés de la crise post-électorale en Côte d'Ivoire ont été finalement limités. Le Comité s'est réjoui de la reprise plus rapide que prévu de l'économie de ce pays, à la suite des efforts déployés par son gouvernement avec l'appui de la Communauté internationale. Cette reprise économique devrait contribuer à consolider les performances au niveau de l'Union. Le Comité a également noté que les Etats membres ont mis en place des programmes de relance ambitieux, basés sur l'accroissement des investissements publics en infrastructures, nécessitant d'importantes ressources d'emprunt. Le Comité a relevé l'existence de marges disponibles pour les Etats à cet effet.

Il a relevé le faible niveau d'endettement des Etats de l'Union sur les marchés des capitaux internationaux ainsi que la disponibilité d'une liquidité relativement confortable, de nature à atténuer les contraintes de financement adossé à des ressources internes.

Le Comité a identifié les zones de vulnérabilité ainsi que les canaux de transmission des effets de la crise financière internationale actuelle au système financier de l'Union. A cet égard, le CSF-UMOA a recommandé le renforcement de la surveillance prudentielle du système financier par les régulateurs et superviseurs, chacun dans son domaine de compétence, tout en veillant aux interactions entre les segments du secteur. Dans ce cadre, le Comité a décidé de lancer le projet de réalisation de la cartographie des risques du système financier de l'UMOA.

S'appuyant sur les avancées enregistrées au plan international en matière d'identification d'indicateurs susceptibles de contribuer à détecter l'accumulation de risques dans le système financier, le Comité a également procédé à la définition d'indicateurs macroprudentiels devant lui servir d'outils d'appréhension des risques et d'évaluation de la stabilité du système financier de l'Union. Il est prévu en 2012, des travaux complémentaires devant conduire à la fixation d'un seuil d'alerte pour chaque indicateur.

Par ailleurs, les membres du Comité ont examiné les moyens à mettre en oeuvre pour contenir les risques spécifiques dont sont porteurs les groupes financiers opérant dans l'Union. Ils ont convenu de la priorité à accorder à la mise en place d'un suivi complémentaire de ces groupes financiers, sur la base de cadres réglementaires et prudentiels adaptés et d'une coopération renforcée entre les superviseurs du système financier de l'Union.

Enfin, dans la perspective d'assurer un développement harmonieux des activités financières dans l'Union, le CSF-UMOA a instruit le Groupe d'Experts d'approfondir, dans le cadre de groupes de travail à mettre en place, les réflexions sur des sujets d'intérêt commun tels que la définition d'un cadre propice au développement harmonieux des innovations financières.

Pour l'année 2012, le Comité compte essentiellement poursuivre les actions engagées en 2011.

L'année 2011 a constitué la première année de plein exercice du Comité de Stabilité Financière dans l'UMOA (CSF-UMOA) qui regroupe l'ensemble des autorités de régulation et de supervision des différents segments du système financier régional ainsi que des représentants des Etats membres de l'Union. Au cours de l'année, le Comité, présidé par le Gouverneur de la BCEAO, a tenu ses deux réunions statutaires respectivement les 30 juin et 5 décembre 2011 à Dakar. La première rencontre a été précédée d'un séminaire à l'intention des membres du Comité, axé sur les outils et instruments de surveillance macroprudentielle.

Le présent rapport fait le point des activités du CSF-UMOA au cours de l'année 2011. Il s'articule autour de trois parties. La première, consacrée à l'analyse de l'environnement macrofinancier réalisée par le Comité, s'appesantit sur l'appréciation des principaux risques pouvant affecter la stabilité financière de l'Union. La deuxième partie présente les principales actions engagées par le Comité ainsi que leur état d'avancement à fin 2011. La troisième et dernière partie fait ressortir les perspectives pour l'année 2012, en termes de diligences à poursuivre et de nouveaux chantiers susceptibles d'être entamés.

I. ENVIRONNEMENT MACROFINANCIER

1.1. Contexte international

Après avoir renoué avec la croissance en 2010, l'économie mondiale a connu au cours des premiers mois de l'année 2011 une reprise à deux vitesses : une croissance relativement vigoureuse dans les pays émergents et une atonie de l'activité dans les pays développés. Cette disparité de situation s'est accompagnée d'une aggravation des déséquilibres économiques mondiaux et a entraîné une nouvelle configuration des risques qui pèsent sur la stabilité du système financier. Ces risques ont trait aux tensions sur la dette souveraine de certains pays de la zone euro, à la forte croissance des flux de capitaux en quête de rendement, eu égard à leur caractère volatil, ainsi qu'aux difficultés connexes dans les économies émergentes et les marchés des changes.

L'analyse de la situation de l'économie mondiale au cours des derniers mois de l'année a mis en exergue une sensible dégradation de l'environnement international qui résulte des craintes suscitées par les problèmes de soutenabilité à court et moyen termes de la dette publique des pays développés, notamment ceux de la zone euro. Cette situation a alimenté des tensions sur les marchés. Elle confirme le fait que l'économie mondiale est confrontée à une nouvelle phase d'instabilité où les facteurs de fragilité sont davantage liés à l'endettement public et aux problèmes auxquels font face les pays développés pour assainir les finances publiques, dans un contexte d'atonie de la croissance. Selon les dernières estimations du FMI, le rythme de progression du PIB mondial s'est ralenti en 2011 par rapport aux réalisations relevées un an plus tôt. Le taux de croissance de

l'économie mondiale est ressorti à 3,9% contre 5,3% en 2010. Aux États-Unis et dans l'Union Européenne, il s'est élevé respectivement à 1,7% et 1,4% en 2011 contre 3,0% et 1,9% en 2010.

Les pressions qu'a exercées cette situation complexe sur les marchés monétaire et financier ont menacé de déclencher, à nouveau, une interaction négative entre le système bancaire et l'économie réelle, particulièrement dans la zone euro. Le climat d'incertitude qui régnait sur les marchés financiers a été exacerbé par une cascade de révisions à la baisse, par les Agences de notation, des notes d'Etats et de grandes banques.

Dans ce contexte, le phénomène de « fuite vers la qualité » a bénéficié aux actifs les plus sûrs et les plus liquides. Par ailleurs, les monnaies telles que le Yen se sont appréciées à la faveur des incertitudes sur les perspectives des économies américaine et européenne. Du 31 décembre 2010 au 30 décembre 2011, le cours du yen a augmenté de 5,2% face au dollar américain et de 8,8% vis-à-vis de l'euro. En revanche, les prix des actions se sont effondrés. Les principaux indices boursiers mondiaux ont fléchi d'environ 5 à 20% entre juillet et décembre 2011, avec des replis plus marqués pour les sous-indices bancaires et financiers.

Les difficultés vécues par les pays développés ont affecté d'autres zones du monde, en particulier les pays émergents fortement connectés sur le plan financier et commercial avec les Etats-Unis et l'Europe. Ceux-ci ont été exposés à des risques de surchauffe et d'accumulation de vulnérabilités dans leurs systèmes financiers, en raison de leur rythme de croissance relativement soutenue et des écarts de taux d'intérêt avec les pays développés qui sont à l'origine d'entrées importantes de capitaux.

Les pressions ont été perceptibles notamment sur les compartiments à terme des marchés des changes et les marchés financiers. Les pays émergents ont maintenu leur dynamisme en 2011 avec une croissance du PIB de 6,2%, en baisse toutefois par rapport à la réalisation de 7,5% en 2010. En Afrique au Sud du Sahara, le taux de croissance du produit intérieur brut, en termes réels, s'est établi à 5,1% en 2011, après 5,3% en 2010. Nonobstant le ralentissement noté, le dynamisme des exportations de matières premières, notamment des produits miniers, a permis d'afficher un rythme soutenu de la croissance économique.

L'inflation au niveau mondial est restée relativement élevée en 2011 par rapport au niveau de 2010. Elle est ressortie à 2,7% dans les économies industrialisées en 2011 contre 1,6% en 2010. Cette évolution est essentiellement liée à la hausse des cours des produits alimentaires et pétroliers durant la première moitié de l'année 2011.

Par ailleurs, l'environnement international a été marqué par les réformes structurantes engagées au plan mondial portant notamment sur les normes prudentielles et comptables internationales (Bâle III, solvabilité II, normes IAS/IFRS) ainsi que la supervision des groupes bancaires transfrontaliers. Ces réformes représentent des chantiers importants pour un meilleur fonctionnement des marchés et une plus grande stabilité du système financier international.

1.2. Environnement interne

Après les incertitudes engendrées au deuxième semestre 2010 par l'effondrement des systèmes illégaux de collecte de l'épargne dans certains Etats membres de l'Union, le système financier régional a été confronté à un autre choc majeur, à savoir la crise post-électorale en Côte d'Ivoire. Elle a eu pour trait caractéristique une détérioration de la gouvernance politique et de l'environnement sécuritaire qui ont entraîné de fortes perturbations dans le fonctionnement du secteur financier de ce pays.

Pour sauvegarder la stabilité de ce secteur et limiter les effets négatifs de la crise sur les économies de l'Union, les organes et institutions de régulation et de supervision du système financier ont été amenés à prendre des mesures spécifiques. Certaines de ces mesures telles que la désactivation temporaire de la connexion des banques ivoiriennes à STAR-UEMOA, avaient pour but de mettre les institutions financières à l'abri d'opérations qui seraient effectuées de façon frauduleuse ou illégale, et qui seraient susceptibles de porter atteinte à l'intégrité de l'ensemble du système financier de l'Union. Par ailleurs, en organisant des opérations de renouvellement des bons du Trésor ivoirien, la BCEAO a permis aux établissements de crédit des autres Etats de l'Union, principaux détenteurs de ces bons, de disposer de supports éligibles à ses guichets de refinancement. D'autres actions, comme l'augmentation du volume des opérations d'open market de la Banque Centrale, visaient à maintenir un niveau de liquidité suffisant pour permettre un fonctionnement normal des marchés. La crise post-électorale en Côte d'Ivoire a connu son dénouement le 11 avril 2011, ouvrant la voie à une reprise progressive de l'activité économique.

D'une manière générale, la coordination des actions entre les différents acteurs (autorités de régulation et de supervision, acteurs du marché, établissements assujettis) et les mesures de sauvegarde prises, ont permis de circonscrire l'impact de la crise sur la stabilité financière dans l'Union. En particulier, la solidité du dispositif institutionnel de l'Union, la solidarité entre les Etats membres et la confiance dans la monnaie commune ainsi que dans le système financier régional ont contribué à limiter les effets de la crise.

De ce fait, l'environnement économique et financier global de l'Union s'est progressivement amélioré tout au long de l'année. Toutefois, la croissance économique de l'Union a connu une baisse sensible. Suivant les dernières données disponibles, le produit intérieur brut de l'Union enregistrerait, en termes réels, une progression de 0,4% en 2011 contre 4,4% en 2010.

En 2012, les perspectives de croissance de l'Union demeurent tributaires de la consolidation de la stabilité socio-politique, de la qualité des politiques macroéconomiques mises en œuvre, de l'importance de la mobilisation de ressources pour soutenir les efforts de relance des économies et de la disponibilité des facteurs de production, en particulier l'énergie électrique.

1.3. Surveillance des risques

Les membres du Comité se sont accordés sur la nécessité de s'appesantir sur les implications de l'évolution de l'environnement international pour la stabilité du système financier de l'Union, ainsi que sur les risques pesant sur le secteur financier qui méritent une surveillance particulière du Comité. A cet égard, les risques ci-après ont fait l'objet d'un suivi rapproché :

- les risques macroéconomiques, résultant de la crise de la dette souveraine dans la zone euro et de l'impact du ralentissement de l'activité économique des principaux partenaires commerciaux de l'UMOA, avec notamment pour conséquences une réduction des ressources en provenance de ces pays touchés et des fermetures d'entreprises fortement intégrées dans le commerce international ;
- le risque de concentration, lié à l'exposition de plus en plus forte des établissements de crédit et de certains investisseurs institutionnels à la dette des Etats membres ;
- les risques sécuritaire et socio-politique susceptibles de découler de la crise libyenne et ses effets potentiels sur la zone sahélo-saharienne ainsi que les tensions éventuelles liées aux échéances électorales dans certains pays ;
- le risque de défaillance des banques à capitaux libyens exerçant dans l'Union, qui ont subi le contrecoup des sanctions internationales contre la Libye, notamment pour l'exécution des opérations de commerce international et de transfert vers l'extérieur.

Dans la perspective d'une meilleure appréciation des sources de vulnérabilités, les institutions membres du Comité ont, chacun dans son domaine de compétences, pris les dispositions en vue de veiller à la non matérialisation des risques sus-évoqués. Une attention particulière a ainsi été portée aux évolutions affectant le paysage bancaire, notamment les changements dans l'actionnariat, la stratégie et l'action commerciale des groupes bancaires installés au sein de l'Union. Par ailleurs, les actions ont été menées en vue de disposer d'informations à une périodicité plus rapprochée sur l'activité des compagnies d'assurances et des organismes de prévoyance sociale, à l'instar du système bancaire, du secteur de la microfinance et du marché financier.

II. ACTIONS PRIORITAIRES ENGAGEES PAR LE CSF-UMOA

Le Comité a retenu de donner au cours de l'année 2011 la priorité aux actions ci-après dans le cadre de la conduite de ses missions.

2.1. Cartographie des risques du système financier

Pour améliorer sa capacité à appréhender les risques sectoriels et globaux susceptibles d'affecter le système financier ainsi que les économies de l'UEMOA, le Comité a retenu, au cours de sa réunion de juin 2011, le principe de réaliser une cartographie des risques de l'ensemble du système financier. A cet égard, il est apparu opportun d'envisager une mission d'information auprès d'institutions étrangères disposant d'une expertise avérée en la matière.

L'objectif général de la mission est de permettre au CSF-UMOA d'affiner la méthodologie d'approche pour l'élaboration d'un cadre de surveillance des risques au sein du système financier de l'UEMOA, adapté aux enjeux liés à la stabilité financière. Le besoin d'évolution de la supervision vers une surveillance axée sur les risques justifie que cette mission soit exécutée dans les meilleurs délais. Le Comité a validé le projet de termes de référence de la mission d'information lors de sa session du 5 décembre 2011.

Compte tenu des contraintes de calendrier, il a été convenu de réaliser cette diligence en deux étapes :

- un premier séjour était prévu au cours du premier semestre 2012¹, auprès des Autorités de tutelle du système financier en France, qui dispose d'une expertise reconnue en la matière ;
- si nécessaire, une seconde mission aurait lieu dans un pays dont le système financier présente des caractéristiques similaires à celles de l'Union.

¹ La mission d'information s'est déroulée du 2 au 4 mai 2012 auprès des Autorités de tutelle du système financier français.

2.2. Indicateurs de surveillance macroprudentielle

Eu égard à la nécessité de centrer la surveillance macroprudentielle² au sein de l'Union sur des risques de portée transversale, le Comité a arrêté, lors de sa réunion du 30 juin 2011, une série d'indicateurs macroprudentiels inspirés de ceux traditionnellement préconisés pour le suivi des risques des différents segments du secteur financier. Le CSF-UMOA a recommandé l'affinement des indicateurs proposés, de manière à privilégier ceux qui sont de nature à contribuer à la détection et au suivi des risques systémiques.

Prenant en considération les conclusions de plusieurs études mettant en relief l'inadéquation des indicateurs de solidité financière traditionnels pour la détection des risques systémiques, et les avancées enregistrées au plan international en matière d'identification des indicateurs susceptibles de contribuer à appréhender l'accumulation de risques dans les systèmes financiers, le Comité a adopté une liste d'indicateurs macroprudentiels organisés autour de six (6) familles de risques.

Ces familles sont constituées des risques de solvabilité, de concentration, de marché, de liquidité ainsi que des risques opérationnels et macroéconomiques. Les indicateurs retenus sont ceux qui permettraient d'appréhender les conditions d'une détérioration brutale de la stabilité financière, provoquée par une dégradation de tout ou partie du système financier et ayant un impact négatif généralisé sur le secteur financier et l'économie réelle.

Les indicateurs macroprudentiels doivent servir de points de repère pour qualifier, quantifier et déterminer l'impact et le degré de criticité des risques dans le cadre de la cartographie à mettre en place. Il a été retenu que la liste des indicateurs soit revue périodiquement, en fonction de l'apparition de nouveaux risques.

2.3. Mécanismes de supervision des groupes financiers

Depuis quelques années, le paysage financier de l'Union est marqué par des transformations parmi lesquelles figure l'émergence de groupes financiers qui fournissent des produits et des services relevant de différents segments du système financier (banques, assurances, sociétés d'investissement, institutions de microfinance, etc.). Trois principales catégories de groupes financiers peuvent être distinguées au sein de l'UMOA : les groupes bancaires, les groupes d'assurance et les groupes intersectoriels opérant dans plusieurs segments du système financier.

² La surveillance macroprudentielle s'inscrit dans une approche de prévention du risque systémique qui ne peut être une simple agrégation des risques individuels. Cette surveillance a pour objectif de limiter les épisodes de crises financières affectant l'ensemble du système (risque systémique).

La surveillance prudentielle consolidée des groupes financiers demeure inexistante, eu égard notamment à un fondement légal et réglementaire encore limité à quelques énoncés dans les textes en vigueur (article 50 de la Loi portant réglementation bancaire notamment). De par leur structure souvent complexe et l'étendue géographique de leurs activités, les groupes financiers sont porteurs de risques spécifiques qui échappent aux contrôles sectoriels exercés par les Autorités de supervision sur la base des outils prudentiels classiques. Cette situation fait peser des risques sur la stabilité financière de l'Union, notamment dans le cas où l'un des domaines d'activité du groupe serait confronté à des difficultés financières majeures.

Plus précisément, ces risques sont liés aux effets de contagion, plus importants avec les groupes financiers, aux risques liés aux opérations intra-groupe, au déficit de transparence de leur structure administrative ainsi qu'à l'absence d'autonomie et de responsabilité des dirigeants.

Sur la base des analyses sus-retracées, le Comité a adopté, lors de sa réunion du 5 décembre 2011, des lignes directrices en vue de doter l'Union d'un dispositif adéquat pour le suivi et la maîtrise des risques au sein des groupes financiers. Les principes adoptés par le CSF-UMOA mettent l'accent sur l'adaptation des cadres réglementaires et prudentiels à la problématique des groupes financiers, le renforcement de la coopération entre les superviseurs du système financier de l'Union et la mise en place d'une supervision complémentaire de ces entités. En particulier, il s'agit de procéder à :

- l'élaboration d'une réglementation prudentielle régissant les activités des groupes financiers. Ce cadre viendrait compléter et renforcer les réglementations sectorielles de manière à faire face aux risques prudentiels additionnels ;
- l'élaboration d'un cadre réglementaire régissant les conditions d'agrément des holdings financiers. Ce dispositif permettrait d'assurer un meilleur suivi des entités financières qui appartiennent à des groupes intervenant dans plusieurs secteurs d'activité, à travers l'exigence qui leur serait faite de créer des holdings exclusivement dédiées à la gestion de leurs filiales et domiciliées dans un Etat membre de l'Union ;
- la mise en place d'un cadre de surveillance complémentaire des établissements de crédit, des entreprises d'assurance et des intermédiaires du marché financier appartenant à un groupe financier. Il s'agit de compléter la surveillance sectorielle opérée par chaque superviseur par une évaluation des risques à l'échelle des groupes financiers, sur la base d'une supervision consolidée. Cette surveillance pourrait s'appliquer à la totalité des groupes dont les activités financières trans-sectorielles sont importantes, c'est-à-dire dépassant un seuil à déterminer ;

- l'élaboration d'une charte commune entre les différents superviseurs du système financier, destinée à renforcer la coopération dans le domaine de la supervision des groupes financiers trans-sectoriels et transfrontaliers, tout en préservant l'indépendance des différentes Autorités de contrôle.

Des propositions seront soumises par le Groupe d'Experts dans le cadre de la mise en œuvre des recommandations ci-dessus formulées par le CSF-UMOA.

2.4. Modalités de contrôle des activités et produits financiers non régulés

L'essor des activités financières et la nécessité de satisfaire les nouveaux besoins des usagers des services financiers ont conduit, ces dernières années, à la prise en compte des innovations technologiques dans l'offre des produits financiers. Une telle situation constitue une opportunité pour le développement du secteur financier. Cependant, l'absence d'un encadrement et d'une surveillance appropriés de ces activités pourrait être une source de risque pour la stabilité du système financier régional.

Le Comité a souligné l'urgence des réponses à apporter à cette problématique, eu égard aux risques que le développement du phénomène fait peser sur la stabilité du système financier de l'UMOA.

En vue d'assurer le développement harmonieux de l'ingénierie financière et des innovations sur les marchés des capitaux dans l'Union, le CSF-UMOA a ouvert des pistes de réflexion dont les contours portent sur :

- l'opportunité d'élaborer un dispositif prudentiel spécifique applicable à l'ensemble des organismes de garantie opérant dans l'Union ;
- la définition d'un cadre conceptuel pour la mise en place d'outils de surveillance des activités non régulées liées au marché financier ;
- l'examen des conditions de mise en place, dans chaque Etat membre de l'Union, d'un dispositif de veille permettant d'apprécier les risques émergents liés aux activités financières non régulées et servant de force de proposition pour les actions réglementaires ou de surveillance à envisager, le cas échéant, par les Autorités compétentes.

Par ailleurs, le Comité a exhorté les Etats membres ainsi que les organes et institutions communautaires concernés à renforcer leurs capacités de réaction rapide pour contenir les effets négatifs de ce phénomène tout en veillant à exploiter judicieusement les perspectives de renforcement de l'inclusion financière.

Le CSF-UMOA a, enfin, pris acte des programmes législatifs et réglementaires des organes et institutions membres pour 2012, et recommandé une coopération étroite dans leur mise en œuvre.

III. PERSPECTIVES POUR L'ANNEE 2012

Au titre de l'année 2012, le CSF-UMOA compte essentiellement poursuivre les actions engagées en 2011, relatives notamment à l'élaboration de la cartographie des risques du système financier et aux modalités de supervision des groupes financiers opérant dans l'Union.

A l'issue de la mission exploratoire et de la validation de la démarche méthodologique d'élaboration de la cartographie des risques du système financier, le Groupe d'Experts du Comité devrait identifier les macro-risques susceptibles d'affecter le système dans son ensemble. Par ailleurs, chaque organe et institution serait chargé de définir la cartographie des risques du segment du système financier qu'il supervise, suivant un plan d'action approuvé par le Comité.

Ainsi, la BCEAO établirait la cartographie des risques pour le secteur de la microfinance, la Commission Bancaire de l'UMOA, celle du système bancaire, la CIMA, celle du marché des assurances, le CREPMF, celle du marché financier régional et la CIPRES, celle du secteur de la prévoyance sociale.

L'élaboration des projets de textes relatifs au dispositif de régulation et de surveillance des groupes financiers serait accompagnée d'un programme de formation pour le renforcement des capacités des régulateurs et superviseurs du système financier de l'Union dans ce domaine ainsi que de propositions d'outils et de méthodologies nécessaires à la prise en charge de ces nouvelles missions.

S'agissant des indicateurs macroprudentiels, un seuil d'alerte, à partir duquel des actions seraient nécessaires pour préserver la stabilité du système financier, sera défini en 2012.

CONCLUSION

L'année 2011 a vu le renforcement de la position du CSF-UMOA au sein de l'architecture monétaire et financière de l'Union. Il lui appartient désormais, en sa qualité d'organe de veille de la stabilité du système financier, de faire face aux divers défis auxquels est confronté le système financier régional, dans un environnement international incertain et mouvant.

Compte tenu des contextes externe et interne à maints égards fluctuants, le Comité a privilégié au cours de l'année écoulée l'analyse des risques susceptibles d'affecter la stabilité du système financier de l'Union à court terme. De même, il a focalisé ses efforts sur la mise en place des outils indispensables à l'accomplissement de ses missions.

L'année 2012 sera mise à profit pour renforcer les capacités des membres du Comité, afin de leur permettre de mieux appréhender les modalités de mise en œuvre d'une surveillance macroprudentielle efficace dans l'Union. Le Comité devra tirer de ses analyses, les orientations appropriées en vue de la consolidation et de la modernisation du cadre réglementaire et de supervision du secteur financier régional.

VUE SYNOPTIQUE DU CSF-UMOA

Le Comité de Stabilité Financière dans l'Union Monétaire Ouest Africaine est un cadre de concertation institué par un protocole d'accord entre les Autorités de régulation et de supervision du système financier régional.

1. Missions

Le Comité a pour missions :

- de favoriser la concertation, la coopération et la coordination entre les Autorités dont les actions concourent à la stabilité financière ;
- d'évaluer les risques susceptibles d'affecter la stabilité du système financier dans son ensemble, à travers notamment l'analyse des indicateurs macroprudentiels définis d'un commun accord ;
- d'examiner les dysfonctionnements du système susceptibles d'entraîner, à terme, des coûts et d'affecter sa résilience aux chocs d'origine interne et externe ;
- de définir les actions requises pour remédier aux vulnérabilités identifiées et en assurer la coordination et le suivi ;
- d'émettre des avis et recommandations pour une conduite des actions propres à assurer le bon fonctionnement et l'efficacité du système financier.

2. Membres

Le CSF-UMOA est composé comme suit :

- la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO), représentée par son Gouverneur (Président du CSF-UMOA) ;
- la Commission Bancaire de l'UMOA, représentée par son Président ;
- le Conseil Régional de l'Épargne Publique et des Marchés Financiers (CREPMF), représenté par son Président ;
- la Conférence Interafricaine des Marchés d'Assurances (CIMA), représentée par le Président de la Commission Régionale de Contrôle des Assurances (CRCA) ;

- la Conférence Interafricaine de la Prévoyance Sociale (CIPRES), représentée par le Président de la Commission de Surveillance de la Prévoyance Sociale ;
- un représentant de chacun des huit (8) Etats membres de l'UMOA.

3. Réunions

Le Comité se réunit aussi souvent que nécessaire et au moins deux (2) fois par an, sur convocation de son Président, à son initiative ou à la demande des deux tiers (2/3) des membres.

Le Comité est assisté dans sa mission par un groupe d'Experts composé du Secrétaire Permanent de la CIPRES, des Secrétaires Généraux de la CIMA, de la Commission Bancaire de l'UMOA et du CREPMF ainsi que du Directeur chargé de la Stabilité Financière à la BCEAO (Président du Groupe d'Experts).
